



Payez votre abonnement, respectivement prolongez, maintenant.

AZB / P.P. 3001 Bern

L'IDEE

Jeunes UDC Romands www.zeitungidee.ch 2/2014 Abo Fr. 35.-

EDITORIAL

Le sac et la chute de Rome et les invasions barbares, ou comment le déclin Occidental se répète inlassablement



Par Niels Rosselet-Christ
Président Jeunes UDC Neuchâtel
Rédacteur en Chef de „L'Idée“

„L'Histoire se répète“ ! L'on pourrait penser à un égrégore d'une pensée simpliste et résumée mais pourtant, je suis tenté de le dire aussi. Nous avons toutes et tous étudié l'histoire de Rome, son empire, ses conquêtes et son influence indéniable sur tout ce qui fait

la société occidentale moderne, de l'architecture à la politique en passant par l'alphabet et les langues dites latines.

Rome, nous la pensions autrefois éternelle ; jamais Jules César ou Marc Aurèle n'auraient pu croire une seule seconde que l'une des plus grandes civilisations d'Europe qu'était Rome sombrerait un jour et laisserait place aux temps de ténèbres que fut le Moyen-Âge.

Et pourtant, Rome sombra. Pourquoi ?



Le Sac de Rome, en l'an 455 ap. J.-C. par les Vandales de Genséric. Photo © Wikipédia

A l'aube des invasions barbares, les Sénateurs et l'Imperator étaient de plus en plus confus, désorganisés, ne tenaient plus guère compte de ce qui faisait les valeurs et la grandeur de Rome et ne servaient que leur ambition personnelle. Ils laissèrent petit

à petit des populations dites barbares (par définition, ce terme désignait toutes les populations non-romaines) s'installer dans l'Empire et, avec toujours plus d'arrivants, laissèrent des communautés et des sociétés parallèles croître, communautés se détachant toujours plus de la Rome qui les accueillait. Les gens de ces communautés parallèles se montrèrent toujours

plus violents, pillant, tuant même leurs voisins et contraignirent par leur nombre les populations autochtones à l'assimilation de leur culture ou à la fuite. C'est ce que nous avons appelé „les Invasions Barbares“.

Voyez-vous où je veux en venir ?

Oui, Rome est tombée à cause du laxisme de ses autorités, du déni de ses traditions et de l'immigration de masse totalement incontrôlée.

Alors l'histoire se répète ; l'Europe d'aujourd'hui, dirigée par une bande de politiciens plus irresponsables les uns que les autres menant le dogme de la pensée unique, invoquant le déni du patriotisme, des traditions et des cultures des peuples européens, encourage une immigration hors de contrôle, augmentant l'insécurité dans les villes et villages, créant des ghettos communautaires dans les grandes villes dans lesquels les autochtones n'osent plus s'aventurer, des ghettos où des sociétés parallèles voient le jour et revendiquent de plus en plus le droit à l'autodétermination et de reconnaissance.

Des courants de pensées et des dogmes religieux de plus en plus violents et contraires aux valeurs de la société Occidentale que sont les Droits de l'Homme et la liberté individuelle, s'immiscent, lentement mais sûrement, jusque dans nos institutions politiques. A ce rythme, à l'instar de Rome, l'Occident est condamné à sombrer par l'assimilation ; appelons cela les „invasions barbares“ du XXIe Siècle.

Alors que faire ? Toutes les grandes civilisations connaissent une apogée puis le déclin et finissent par périr. L'Occident est-elle la prochaine grande civilisation qui doit périr ? Et pour laisser place à une nouvelle période de ténèbres, un „Nouveau Moyen-Âge“ ?

La Suisse a survécu aux grands changements de l'Europe depuis maintenant plus de 700 ans. Par notre soif de liberté et d'indépendance, notre souci de la démocratie directe et notre refus d'être sous le joug de grands rois, nous avons traversé les siècles jusqu'à aujourd'hui en évitant même jusqu'aux deux plus grandes et plus sanglantes guerres de toute l'histoire européenne.

L'Europe tombera. Ce n'est pas une supposition mais une conclusion logique et inéluctable. Fort de ce constat, reprenons en main notre pays, ne le laissons pas se faire anéantir par la bêtise d'élites gauchistes pro-européennes qui nous poussent sournoisement à adhérer à cette grande mascarade qu'est l'Union Européenne. Ne sacrifions pas la liberté dont nous jouissons au profit de la pseudo-mondialisation. N'adhérons pas à la „Nouvelle Rome“ en déclin.

Tel le petit village gaulois qui résiste encore et toujours à l'envahisseur romain, battons nous pour une Suisse libre, indépendante, neutre et pour que cette terre de liberté et de démocratie survive aux grands changements à venir de ce siècle.



Lausanne est-elle un coupe-gorge ?



Par Valentin Christe
Vice-Président Jeunes UDC Vaud
Rédacteur en Chef - Adjoint de „L'IDEE“

On apprenait fin mars par la presse romande que les statistiques fédérales faisaient état d'une baisse de 6% de la criminalité à Lausanne. Il n'en fallait pas davantage au journal Le Temps pour annoncer fièrement, en titre, que „La criminalité perd du terrain“ ... Dans le

détail, Lausanne enregistre 209 crimes et délits pour 1000 habitants, soit le plus haut taux de Suisse, pour la deuxième année consécutive ! Rappelons en effet que la capitale vaudoise avait conquis son titre peu envié de ville la plus dangereuse de Suisse en 2012, dépassant Genève. Nombreux sont celles et ceux qui estiment que „la Suisse a changé“ ou encore „que ce n'était pas comme ça il y a encore 15 ou 20 ans“. Ce constat est largement partagé : la Suisse est devenue moins sûre. De nombreuses personnes n'osent plus sortir le soir, de crainte de se faire agresser ou détrousser. Comment en est-on arrivé là ?



Le Tribunal Fédéral a son siège à Lausanne, ville la plus dangereuse de Suisse. Photo © Wikipédia

Les révisions successives du Code pénal, d'abord en 2001 puis en 2007, ont introduit le fiasco des jours-amendes, sous la pression de la gauche. Censé frapper „là où ça fait mal“, le système des jours-amende s'avère très vite inefficace lorsque les criminels sont insolvables et que les prisons sont pleines... Ceci combiné à l'introduction de la libre-circulation des personnes, puis des accords de Schengen qui ont fait de nos frontières de véritables passoires, tout a été mis en place pour que la situation soit hors de contrôle. Pour parachever l'ensemble, le laxisme des autorités, voire leur déconnexion du monde réel, a sonné le glas de la sécurité en Suisse romande. A titre d'exemple, citons la proposition de Béatrice Métraux, Conseillère d'État verte du Canton de Vaud : après plusieurs évasions des prisons vaudoises en 2013, Madame Métraux a annoncé vouloir demander à Google Maps de flouter les prisons du canton sur leurs cartes afin d'empêcher d'autres évasions...

Ce constat posé, il ne faudrait pas pour autant céder au désespoir ou au fatalisme. Ces deux dernières années, à l'inverse de la tendance romande, le canton de Genève a vu sa criminalité globalement baisser, preuve que des solutions existent. La sécurité des citoyens est un élément-clé de la politique de l'UDC. Notre parti n'a eu de cesse, depuis de nombreuses années, de demander que des mesures énergiques soient prises. Lors du vote sur l'espace Schengen, l'UDC était seule contre tous. Quelques années plus tard, les faits nous donnent raison : la porosité des frontières est indiscutablement une source de criminalité. Il suffit de constater le nombre de braquages de banques situées dans les régions frontalières pour s'en convaincre.

A plusieurs reprises, notre parti est intervenu pour demander un renforcement des moyens de la police, de la justice et des services pénitentiaires, la fameuse „chaîne pénale“. Ces prochaines années, nous devons nous battre pour faire enfin respecter scrupuleusement les dispositions légales en matière de trafic de stupéfiants et de droit des étrangers, qui sont sciemment ignorées par les autorités de certaines villes romandes notamment. Sur le plan fédéral, l'initiative demandant l'expulsion des étrangers criminels doit être enfin appliquée, conformément à la volonté du Peuple. Il faut en outre étudier les moyens permettant à la Suisse de se retirer des accords de Schengen. Certains pays membres de l'Union Européenne ne participent que partiellement, voire pas du tout à ces accords. On ne voit donc pas très bien pour quelle raison la Suisse devrait absolument s'accrocher à un système qui a échoué. Tous ces combats seront menés ces prochaines années et promettent d'être passionnants : il y a dix ou quinze ans, les politiciens de l'époque ont sacrifié la sécurité d'aujourd'hui par leurs décisions. Mais c'est à nous, jeunes patriotes, de nous engager maintenant pour que la Suisse de demain soit un pays libre et sûr, où il fait bon vivre.





Cette année, l'Etat se déguisera en Oncle Picsou pour votre carnaval



Par Anthony Marchand
Président Jeunes UDC Fribourg

On ne peut évidemment pas se concentrer sur les attraits de nos voisins vaudois sans parler des atouts culturels de leur Canton. Fêtes de tir, girons de jeunesses, girons des musiques, carnivals, brandons et autres manifestations

sportives et culturelles semblables à celles que l'on retrouve dans nos campagnes fribourgeoises, font partie intégrante du patrimoine régional. Cette richesse culturelle va même jusqu'à être reconnue - et protégée ! - au-delà de nos frontières nationales. Les fêtes des Jeunesses campagnardes vaudoises sont en effet inscrites au patrimoine immatériel de l'UNESCO, à l'instar de notre bémichon. Ces manifestations doivent cependant se frotter à des contraintes étatiques et financières qui pourraient malheureusement les mettre en péril. Une loi vaudoise portant l'interminable nom de „Loi cantonale sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations“ vient jouer les trouble-fêtes et mettre des bâtons dans les roues des organisateurs et bénévoles.

Depuis juillet dernier, toutes les prestations sécuritaires de l'Etat de Vaud sont facturée sans scrupule aux généreux organisateurs. Les „douleurs“ portent bien leur nom, car les montants exigés sont pour le moins vertigineux. Ces derniers peuvent aller de 16'000 francs pour le modeste carnaval de Sainte-Croix jusqu'à 100'000 francs pour la Cantonale des Jeunesses vaudoises ! Des factures qui n'étaient tout naturellement pas prévues sur le budget de ces manifestations. Avant cela, seules les interventions physiques des agents de police étaient facturées. Dorénavant, la simple présence d'un agent de police patrouillant dans une manifestation est facturée par l'oneruse somme de 80 francs par heure. Et ceci, sans que l'on vous demande votre avis !

Pourtant, bon nombre de fêtes ont l'obligation de se munir d'un service de sécurité privé, dont les tarifs sont tout aussi chers - si ce n'est plus - que ceux des gendarmes vaudois. Pour le simple carnaval de Sainte-Croix, le budget alloue 12'000 francs aux agents de sécurité privés. La cotisation supplémentaire de 16'000 francs demandée par l'Etat de Vaud n'est donc pas tout à fait la bienvenue. Les carnivals peinent souvent à joindre les deux bouts, tel que celui de Sainte-Croix qui n'affiche que le modeste bénéfice de 1000 francs, bien que réputé. Ces factures inattendues sont par conséquent un danger pour la continuité de ces manifestations culturelles et donc une aberration !

Cette prise de position du Conseil d'Etat vaudois dérange d'autant plus que chaque citoyen payant des impôts participe directement au financement des services de sécurités publiques. Cette immixtion intempestive de l'Etat dans nos manifestations locales, et très souvent bénévoles, se pratique malheureusement de plus en plus couramment. Aussi bien en terres fribourgeoises que vaudoises, quel casse-tête que de se lancer dans l'organisation des fêtes telles que nous les connaissons. Le nombre de règles à respecter, de formulaires à remplir, de procédures à suivre rendent difficile et coûteux le travail des bénévoles. Le risque est bien réel, de telles contraintes pourraient en démotiver plus d'un, voire mettre en péril ces manifestations appréciées de la population.



Jambon de la Borne, lard et saucisson, un des plats qui compose traditionnellement le menu de la Bémichon. Photo © www.bemichon.org

Que les organisateurs bénévoles fribourgeois ne s'inquiètent pas, car cette mesure fort impopulaire n'a pas encore dépassé les frontières du Canton de Vaud. L'Etat de Fribourg s'engage à prendre en charge la présence de la Police cantonale sur les sites des manifestations dans la mesure où un service de sécurité privé a été mis en place. Cette nouvelle loi témoigne néanmoins d'un profond malaise chez les bénévoles de tous Cantons qui croulent désormais sous la paperasse, les frais et la tutelle étatique. L'Etat a désormais la main mise sur la moindre manifestation culturelle ou sportive au point de bafouer les libertés et responsabilités individuelles des citoyens bénévoles. N'y a-t-il donc aucune reconnaissance du travail accompli pour la collectivité et du bonheur public ?

L'UE et le respect de la démocratie...



"Les suisses sont bêtes !"
- Astrid Lulling
députée européenne (Luxembourg)
suite aux votations du 9 février,
en direct sur RTS le 10.02.2014



"La Suisse doit revoter et laver ce vote honteux !"
- Daniel Cohn-Bendit
ex-député européen (France) et
pédophile, suite aux votations sur
les minarets en 2009, en duplex
sur Infrarouge

**LE PEUPLE SUISSE EST UN PEUPLE SOUVERAIN !
NON AUX LEÇONS DE MORALES DE PARLEMENTAIRES ÉTRANGERS !**

**NON
A LA DICTATURE EUROPEENNE !**



La guerre des langues est déclarée!



Par Samuel Jäggi
Vice-président Jeunes UDC Genève

Il existe ceux qui voudraient voir la deuxième langue étrangère supprimée à l'école primaire. Ceci se fera bien évidemment au détriment d'une langue nationale. Il s'agit de l'efficacité de l'instruction, nous disent-ils. Ils nous expliquent qu'il est trop difficile d'enseigner deux langues étrangères, qu'il est

nécessaire de mettre l'accent sur l'anglais.

Je permets de répondre par un anglicisme : Bullshit !

L'anglais est la langue la plus importante dans ce monde globalisé. Il ne faut pas se le cacher, avoir des connaissances dans la langue de Shakespeare est aujourd'hui, aussi important que de savoir lire, écrire et compter. C'est pour cela qu'encore et toujours nous devons améliorer l'efficacité de l'instruction au sein des écoles. Mais faut-il supprimer une langue nationale pour atteindre cet objectif ?

N'oublions pas que la Confédération Suisse est une construction politique multiculturelle. Le mot allemand « Eidgenossenschaft » se traduit bel et bien par „Confédération“. Cependant, il décrit quelque chose de plus profond, voire spirituel. Littéralement, ce mot décrit une communauté rassemblée autour d'un serment. Et dans le cas de la Suisse, c'est celui du Grütli. Il décrit une anatomie politique propre à notre beau pays où il n'existe point d'état centralisé imposant un programme, mais des cantons possédant une très grande liberté et autonomie politique. Il n'existe donc pas une seule langue, mais quatre. Ce multiculturalisme a permis un développement harmonieux et très productif entre les cantons et régions linguistiques. Néanmoins, le futur de cette harmonie ne se joue pas seulement sur le respect de « l'autre suisse » mais aussi sur notre capacité élémentaire à pouvoir communiquer les uns avec les autres. Supprimer l'apprentissage d'une seconde langue nationale à l'école reviendrait à élever entre les citoyens suisses une barrière linguistique dont les conséquences s'étendraient bien au-delà de la simple communication. Au final, l'unité nationale de la Suisse tient à très peu de choses et l'éroder serait une grave erreur. À terme, sans connaissance d'autres langues nationales, nos institutions politiques et sociétales ne pourraient pas fonctionner, notre économie s'appauvrirait et un jour nous nous réveillerions, étrangers dans notre propre pays.

EN BREF

Moratoire contre le forage d'hydrocarbures à Neuchâtel



Par Lucas Fatton
Vice-Président Jeunes UDC Neuchâtel
Député suppléant au Grand Conseil

A la suite d'une pétition lancée par le Collectif Citoyen du Val-de-Travers, le Grand Conseil neuchâtelois a décrété un moratoire de 10 ans interdisant, sur l'entier du territoire cantonal, tout forage lié à la recherche ou l'exploitation d'hydrocarbures. C'est la commission parlementaire des pétitions et des

grâces qui avait proposé, au Grand Conseil, un projet de loi dans ce sens et ceci après avoir écouté les auteurs de la pétition.

Ce collectif est né dans le village de Noiraigue, au Val-de-Travers, lieu où l'entreprise Celtique Energie possède une concession lui permettant de forer pour rechercher du gaz naturel. Ce forage présentait d'énormes risques environnementaux. De plus, le sous-sol de la région concernée est notamment gorgé de nappes phréatiques et il s'agit de la réserve d'eau potable de plus de 100'000 citoyens. Il était nécessaire de préserver l'or bleu du canton. Le comité des Jeunes UDC Neuchâtel s'était également opposé à ce forage, estimant que la sécurité doit primer sur les intérêts économiques.

UDC – le parti de la Suisse





Feuilleton politique à la neuchâteloise, nouvel épisode



Par Niels Rosselet-Christ
Président Jeunes UDC Neuchâtel
Rédacteur en Chef de „l'IDEE“

C'est bien connu, entre les frasques de ses élus et son économie chancelante, le canton de Neuchâtel aime faire parler de lui tel un feuilleton hollywoodien et passer pour un plouc auprès du reste du pays. Le dernier épisode en date : l'Affaire Matthieu Béguelin.

Resituons le contexte : Matthieu Béguelin était, jusqu'à il y a peu de temps, député au Grand Conseil dans les rangs du Parti Socialiste Neuchâtelois (PSN). Dans le courant du mois d'avril, le quotidien „L'Express - L'Impartial“ titrait : „Matthieu Béguelin est aux poursuites pour plus de CHF 100'000.-, essentiellement des impôts impayés“.

La polémique qui s'en suit pousse Matthieu Béguelin à démissionner d'abord des commissions dans lesquelles il siège, puis de l'ensemble de ses fonctions politiques.

Récemment, il a été révélé que la „fuite“ de cette information est à l'initiative d'un certain Claude-Alain Kleiner, ex-conseiller communal de la commune Val-de-Travers qui siège au comité directeur du Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN).

Alors qu'est-ce qui dérange le plus dans cette affaire ? Le fait qu'un député élu du Peuple, qui prône habituellement les hausses d'impôts et de taxes, se retrouve avec des sommes indécentes d'impôts impayés ? Le fait que cet élu siégeait à la commission des finances ? Ou encore le fait que pour bien moins que ça, des simples citoyens ont été inquiété de façon bien plus agressive par les poursuites ?

Ou est-ce encore le fait que ces fuites sont le fruit de l'initiative d'un homme hautain et pavané, en la personne de M. Kleiner qui s'est permis d'insulter publiquement dans la presse les citoyens du Val-de-Travers car ces derniers jugeaient indécent son salaire de plus de CHF 12'000.- par mois pour sa fonction de Conseiller communal (dans une région où le sa-



Le château de Neuchâtel, siège du gouvernement neuchâtelois sans cesse dans la tourmente.

Photo © Wikipédia

laire moyen s'élève à environ CHF 3'300.- par mois et où le coefficient fiscal est odieusement élevé par le poids d'un fonctionariat gargantuesque) ?

Le fait qu'un député, qui plus est de gauche, a CHF 100'000.- d'impôts impayés est parfaitement intolérable ; un représentant du Peuple a des responsabilités et il est de son devoir d'être irréprochable. Cela démontre par ailleurs le laxisme de la gauche dans le choix de ses candidats ; personnellement, lorsque j'ai participé aux élections cantonales et fédérales, l'UDC m'avait exigé un extrait du registre des poursuites ainsi qu'un extrait de casier judiciaire, afin de s'assurer que j'étais sans histoire.

Le fait aussi qu'un ex-conseiller PLR se permette d'aller fouiner dans les affaires privées d'un collègue, quand bien même cet ex-conseiller est une personne déjà connue pour sa prétention et son manque de tact, n'est pas non plus tolérable.

Le marasme économique du canton de Neuchâtel n'est plus à démontrer et si nous voulons pouvoir sortir la tête hors de l'eau, cela commence par avoir des élus et des personnalités politiques irréprochables.

EN BREF

L'Hymne national encouragé dans les écoles neuchâteloises

Par Niels Rosselet-Christ, Président Jeunes UDC Neuchâtel
Rédacteur en Chef de „l'IDEE“

Le député suppléant et vice-président de la section des Jeunes UDC Neuchâtel Lucas Fatton a déposé une motion au Grand Conseil visant à obliger l'apprentissage de l'hymne national et de l'hymne cantonal dans les écoles, invoquant la cohésion nationale et cantonale et son importance pour renouer avec ses racines.

Après de houleux débats, une majorité des députés, principalement de droite, a accepté la motion mais l'ont dénuée de la notion d'obligation, inscrivant dans la Constitution neuchâteloise un „encouragement à l'apprentissage des hymnes“.

Soutenue par les Jeunes UDC Neuchâtel, l'acceptation de cette motion est un succès à la fois pour notre section mais aussi pour nos valeurs et nos traditions.



Non à une caisse unique, même partielle



Par P.-G. Bieri,
Centre Patronal



www.centrepatronal.ch

Le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire «pour une caisse publique d'assurance-maladie» et souhaite lui opposer un contre-projet indirect. Cependant, l'introduction d'une «réassurance des très hauts coûts» suggérée par le gouvernement a pour effet de mettre en place une caisse unique partielle. La proposition de séparer les assurances de base et complémentaire introduit de nouvelles restrictions, restreint la liberté de choix et renforce l'emprise étatique. Il serait temps de se concentrer sur des mesures incitatives et thérapeutiques efficaces et adaptées aux besoins des assurés.

Un nouveau scrutin sur la caisse unique

Il n'est guère surprenant que l'initiative «pour une caisse publique d'assurance-maladie» ait réuni le nombre de signatures nécessaire. Si, en 2004 et 2007, plus de 70% des votants, attachés à leur liberté de choisir leur assureur, ont refusé la caisse unique, les partisans de ce système demeurent cependant suffisamment nombreux pour réunir les 100'000 paraphe nécessaires.

Il est en revanche surprenant que notre gouvernement souhaite y opposer un contre-projet. La procédure de consultation, qui, sous plusieurs aspects, vient à la rencontre des arguments des initiants, a été ouverte malgré les demandes formellement exprimées par une majorité de parlementaires de soumettre l'objet au peuple sans contre-projet.

Parmi les éléments proposés par le Conseil fédéral, l'affinement de la compensation des risques peut être accueilli favorablement. Il permet en effet de réduire les incitations à acquérir des bons risques dans l'assurance obligatoire. On relèvera cependant que les Chambres fédérales ont déjà

entrepris d'introduire ces améliorations dans la législation et devraient prochainement être en mesure de s'accorder sur un texte, malgré les risques de retard entraînés par le caractère chaotique des débats. En revanche, la séparation entre assurances de base et complémentaire, de même que l'introduction d'un système de réassurance pour les patients qui génèrent des coûts élevés, suscitent de sérieuses réserves.

Un contreprojet de caisse unique partielle

La compensation des coûts, appelée de manière enjolivée «réassurance», s'apparente en réalité à un pool de hauts risques et représente, de fait, une caisse unique partielle: les coûts des prestations dépassant un certain seuil seraient financés par un pot commun, alimenté par une part fixe des primes encaissées de chaque assuré et selon un barème fixé par canton. La variante large prévoit que tous les patients pour lesquels les prestations excèdent 16'300 francs par an soient couverts par ce pool. Presque 20% des prestations assumées par l'ensemble des caisses-maladie seraient ainsi mutualisées, ce qui constitue un premier pas vers une caisse unique de type monopolistique.

De telles réassurances réduisent, faute d'incitations, la gestion adéquate des cas les plus lourds. Si, à l'avenir, les coûts sont assumés en commun par tous, quel intérêt pourrait encore avoir chaque assureur à encourager des programmes et des mesures thérapeutiques de qualité, efficaces et adaptées aux besoins des patients? Tout comme dans un système de caisse unique, les incitations à mettre en place un suivi des cas dans la durée seront considérablement réduites. Un tel mécanisme n'apporterait aucun avantage pour la santé et le bien-être des personnes concernées, mais aurait un impact négatif sur la gestion de l'argent des primes, tandis que les problèmes liés à l'absence de prise de conscience des coûts de la santé augmenteraient.

Séparer l'assurance de base et les assurances complémentaires

La deuxième proposition du Conseil fédéral est d'exiger la stricte séparation entre l'assurance de base et l'assurance complémentaire, qui devrait permettre de mieux concrétiser l'interdiction légale de subventionnement croisé et de transmission de données entre ces deux types d'assurance. L'un des maux dont souffre notre système de santé est l'interventionnisme étatique. Au lieu de vouloir réglementer la concurrence dans les domaines où cela s'avère strictement nécessaire, on édicte toujours plus de prescriptions et d'interdictions qui nécessitent une lourde machine administrative pour les mettre en oeuvre et les contrôler. La séparation entre assurance de base et complémentaire entraîne avant tout une forte (et inutile) augmentation des coûts, puisque les tâches administratives devraient être dédoublées. Aujourd'hui, la plupart des assurés qui disposent d'une assurance complémentaire sont affiliés auprès de la même caisse pour ces deux couvertures, ce qui leur permet de disposer d'un service global et coordonné. On ne voit pas de nécessité de modifier la situation actuelle.

Le système sanitaire donne satisfaction

Les primes d'assurance-maladie payées dans notre pays permettent de disposer d'un système de santé très performant, tant du point de vue de la qualité que dans une perspective sociale, et qui suscite l'intérêt de nombreux Etats étrangers. Il permet à tous, grâce aux progrès de la médecine, de vivre mieux et plus longtemps mais suppose aussi des investissements adéquats en faveur de ce bien précieux que représente la santé, et de l'ensemble de cette branche qui occupe plus d'un demimillion de collaborateurs.

Le principe d'une caisse unique a déjà subi deux refus populaires très nets. Le contre-projet proposé par le gouvernement n'apparaît dès lors pas souhaitable. En effet, l'affinement de la compensation des risques est une réforme simple et praticable – au contraire de la mise sur pied d'une caisse unique – qui supprime les fausses incitations et peut être rapidement inscrite dans la loi. En revanche, la constitution d'un pool des grands risques et la séparation des assurances de base et complémentaires n'apportent pas d'avantages déterminants.



SUISSE :

- CHÔMAGE : 3,2 %
- STABILITÉ MONÉTAIRE
- STABILITÉ SOCIALE
- PROSPÉRITÉ
- DÉMOCRATIE DIRECTE
- LE PEUPLE A LE DERNIER MOT



UNION EUROPÉENNE :

- CHÔMAGE : 10,5 %
- INSTABILITÉ MONÉTAIRE
- EMEUTES
- DÉLOCALISATIONS
- POUVOIR CENTRALISÉ
- LES PEUPLES N'ONT PAS LE DERNIER MOT



Mon choix est fait... et toi ?

NON
à l'adhésion insidieuse de la Suisse
à l'Union Européenne !

La démocratie selon la gauche : déni des décisions du Peuple



Par Yohan Ziehli
Président Jeunes UDC Vaud
Vice-Président Jeunes UDC Suisse

A chaque votation, les citoyens sont confrontés à un certain nombre de rituels. Recevoir le livret rouge d'informations, ou se voir offrir des débats stériles sur la télévision d'Etat. Et,

aussi, subir les commentaires acerbes des politiciens «perdants» au sujet de la démocratie.

Une certaine conseillère nationale socialiste confirmait récemment que, même après le résultat du 9 février sur l'immigration de masse, elle ne voterait pas, au parlement, pour une loi d'application instaurant des contingents.

Ce refus de l'avis du peuple, toujours justifié par «la désinformation infligée par l'autre camp», «le caractère émotionnel du sujet» ou «la faible qualification des électeurs sur les sujets techniques», est une habitude dangereuse qui touche apparemment un nombre croissant d'élus.

Certains cherchent une parade: «je n'ai pas été élu par l'ensemble du corps électoral, mais uniquement par les citoyens qui ont mis la liste de mon parti dans l'urne». Ou alors: «je suis élu pour un programme, je dois m'y tenir». Mais alors se pose une question: jusqu'où est-on le représentant des électeurs d'un parti, et à partir de quand est-on le relai de la voix du peuple dans son ensemble? Tentons d'apporter une réponse.

Le système proportionnel, fonctionnant avec des listes partisans, délègue aux parlementaires fédéraux le pouvoir de représentation de ses électeurs. Ainsi, il est vrai que la représentation politique du Conseil national est censée correspondre à la diversité d'opinions de la population (ou tout du moins des citoyens qui se rendent aux urnes).

De ce fait, il est normal que les élus, dans leur travail parlementaire habituel, appliquent leur programme et non-pas celui de l'opinion publique apparente. (N'oublions pas que ce pouvoir est délégué par le peuple qui reste pleinement souverain).

Il n'en va cependant pas de même de l'application d'une initiative populaire ou d'une loi acceptée après soumission au référendum facultatif.

En effet, dans ces cas-là, une proportion du peuple suffisante a fait valoir son droit de se substituer aux élus sur un objet précis. Ce droit est garanti par la Constitution. Lorsqu'il se prononce, son avis n'est donc pas une «opinion dont les élus doivent s'inspirer», ou «un vote contestataire contre l'autorité en place», mais bien **la voix du Souverain**. Il adopte un article constitutionnel ou une loi. Il n'y a pas d'alternative à son application.

L'élus qui refuse d'appliquer cette volonté est donc en contradiction avec la population qui lui a délégué certaines compétences. Il s'agit ni plus ni moins d'une atteinte à l'Etat de droit.

Un vote populaire ne doit pas être remis en cause. S'il est possible de discuter de sa portée, il ne faut pas ignorer ses fondements.

A chacun d'en tirer les conclusions qui s'imposent.



Au Conseil National, les élus respectent de moins en moins la parole du Peuple souverain.
Photo © Wikipédia

LA REDACTION



EDITEURS :

- Union Démocratique du Centre
Jeunes UDC Suisse

REDACTEUR EN CHEF :

- Niels Rosselet-Christ (NE)
nfrc@hotmail.ch

REDACTEURS EN CHEF ADJOINTS :

- Valentin Christe (VD)

REDACTEURS (-TRICES) PERMANENT(E)S:

- Yohan Ziehli (VD)
- Samuel Jäggi (GE)
- Jérémie Lobsiger (JU)
- Anthony Marchand (FR)

MENTIONS LÉGALES

**Directeur de la publication/
Rédacteur en chef:** Thomas Fuchs,
a/Conseiller national et Conseiller
cantonal, Berne-Niederbottigen
tf@thomas-fuchs.ch

Éditeur: Association de soutien
SVP/JSVP

Rédaction DIE IDEE, Boîte postale
6803, 3001 Berne

Collaborateurs permanents: Lu-
kas Reimann, Conseiller national,
Wil (SG), Erich J. Hess, Conseiller
cantonal, Berne, Jürg M. Stauffer,
Ittigen (BE)

Téléphone: 079 302 10 09

Fax: 031 398 42 02

Site internet: www.zeitungidee.ch

Courriel: idee@jsvp.ch

PC-Konto:

Junge SVP Suisse 65-269996-5

COMMENTAIRES ET ANNONCES

Des espaces publicitaires sont disponibles. Nos prix sont à disposition sur demande.

Les membres des Jeunes UDC et sympathisants de toute la Romandie sont libres de poster un article, une lettre ouverte ou un commentaire dans „l'Idée“. Prière de vous adresser au rédacteur en chef pour plus d'informations.

Sauf en cas de dérapage flagrant, nous n'exerçons aucune censure ; les commentaires et lettres ouvertes ne doivent pas nécessairement être en accord avec la ligne de rédaction. Les débats contradictoires nourrissent la réflexion.

CONTACTS

idee@jsvp.ch
+41 (0)78 847 23 90
CCP Jeunes UDC Suisse
65-269996-5
www.jsvp.ch





No-Billag, finissons-en avec le monopole audiovisuel étatique



Par Jérémie Lobsiger
Président Jeunes UDC Jura

La libre concurrence du marché est un des fondements centraux de notre économie. La commission de la concurrence (COMCO) est d'ailleurs là pour faire respecter ce principe.

Mais un secteur y échappe encore et pour cause l'entité qui en possède le quasi-monopole est étatique, il s'agit de la RTS ! En effet en Suisse chaque ménage et chaque entreprise possédant une télévision ou un accès à internet (autant dire presque tout le monde) doit payer une redevance pour financer le secteur. Enfin... financer le secteur est un bien grand mot puisque la RTS reçoit 96% du montant total, les autres médias n'ayant plus qu'à se partager les miettes (le 4% restant).

Pour gérer le prélèvement de cette taxe, la Confédération a donc mandaté une société privée : Billag (qui est une filiale de Swisscom). Mais ces méthodes de gestion de l'audiovisuel posent plusieurs problèmes. En effet le citoyen doit payer pour un service qu'il n'a pas demandé et sur lequel il n'a absolument aucun pouvoir décisionnel. Dans une situation de libre concurrence si un client n'est pas satisfait de l'offre des programmes fournis ou trouve que le dirigeant de l'entreprise est trop grassement rémunéré (à l'image de Roger de Weck le directeur de la RTS qui touche CHF 543'784.- par an) il peut librement changer de fournisseur pour manifester son désaccord et trouver un fournisseur plus adapté à ses besoins. Dans le cas qui nous occupe, non, il ne peut rien faire d'autre que continuer à payer bêtement. De plus nos autorités ont le libre accès à la RTS notamment pour

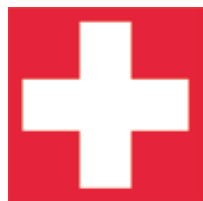
faire passer les messages politiques qu'elles désirent (les recommandations de vote du Conseil fédéral par exemple).

Une initiative populaire appelée « no-billag » va donc être lancée prochainement afin de demander l'abolition de la redevance et l'ouverture du marché audiovisuel aux entreprises privées et une concurrence plus accrue dans ce domaine. Elle demande également à ce que nos autorités ne puissent plus faire d'interventions politiques, sauf dans les cas de haute gravité. Avec la suppression de Billag, nous disons donc oui à une palette de programmes plus variée, non à la cotisation obligatoire qui s'apparente à un impôt supplémentaire et non au libre accès de nos autorités aux médias nationaux.



B I L L A G

Billag est la société privée qui encaisse les redevances auprès de la quasi-totalité des citoyens. Photo © Wikipédia



La politique t'intéresse ? Tu souhaites t'investir pour ton pays, La Suisse ? Engage-toi dès maintenant !

- Je souhaite devenir membre des Jeunes UDC
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en français (abonnement CH : CHF 35.-)
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en allemand CHF 35.-

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

NPA _____ LOCALITE _____ CANTON _____

DATE DE NAISSANCE _____ TEL. _____

EMAIL _____ SIGNATURE _____

A remplir et renvoyer à : JEUNES UDC SUISSE, CASE POSTALE 6803, CH-3001 BERNE

